

COMMUNE DE RANS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

Étaient présents :

Jean Louis MORLIER, Raphaël TEMPESTA, Florent POULENARD, Jocelyne LOUIS, Nadia MARQUEZ, Eric PIGNY, Brigitte SAVIN, Susana BAPTISTA

Absents excusés : Amandine THUREL, Fabien CHARLES, Fabienne ROUGEOT qui donne pouvoir à Raphaël TEMPESTA), Ariane BRUGNOT (qui donne pouvoir à Brigitte SAVIN)

Absent(s) : David SCHAEGIS, Eric CHAUTEMPS

Secrétaire de séance : Brigitte SAVIN

ORDRE DU JOUR :

- Délibération ¼ des crédits dépenses investissement,
- Délibération SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- Délibération convention ATDO avec ONF,
- Présentation par le CAUE du projet aire de pique-nique,
- Information dernière rencontre avec les architectes pour centre bourg,
- Avancement travaux d'enfouissement des réseaux,
- Bureau de vote du 15 et 22 mars,
- Infos et Questions diverses

Quorum 8 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20 h 00.

Brigitte SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal (CM) valide par 10 voix pour, le Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal.

Le maire accueille Charles LEFEVRE et Matéo BOUCHAUD, paysagistes au CAUE du Jura (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) qui interviennent en début de séance pour présenter le projet d'aire de pique-nique en forêt de Chaux. Le rôle du CAUE est d'accompagner la commune en amont du projet en réalisant un diagnostic avec une approche paysagère, en informant sur les points de vigilances sur le dossier (notamment en matière d'urbanisme) et de proposer des scénarios dans un premier temps. Ceux-ci pourront être valorisés dans un second temps. Les besoins ont été identifiés et pour chaque, les avantages et les inconvénients ont été recensés. Plusieurs préconisations sont proposées, notamment, l'utilisation de matériaux naturels ainsi que l'association et la concertation des usagers de l'espace (exploitants agricoles, public, cyclistes, touristes, ...)

1) Le Conseil Municipal délibère :

- Délibération ¼ des crédits dépenses investissement :

Comme chaque année en début d'exercice, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement pour permettre le règlement des premières factures engagées avant le vote

du budget. Pour ce faire, il est proposé l'ouverture des crédits suivantes :

Article/Chapitre : Désignation	Montant budget N-1	¼ de crédits	Montant proposé
2041582/21 : GFP Bâtiments et installations	30 000.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
2117/21 : Bois, Forêt	15 497.00 €	3 874.25 €	3 800.00 €
2151/21 : Réseau de voiries	110 000.00 €	27 500.00 €	27 500.00 €
238/23 : avances / cde immo. corporelle	45 000.00 €	11 250.00 €	11 250.00 €

Le Conseil approuve par 10 voix pour, l'ouverture des crédits d'investissement telle que proposée.

➤ Délibération SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),

La commune doit délibérer pour donner son avis dans un délai de 3 mois sur l'adhésion de la communauté de communes Jura Nord au syndicat Mixte du SCOT. A défaut de délibération, celle-ci serait réputée favorable.

Ce syndicat regroupe les quatre intercommunalités du Pays Dolois à savoir la communauté d'agglomération du Grand Dole et les communautés de communes du Val d'amour, de la Plaine Jurassienne et de Jura Nord. Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Ce SCOT permet de réfléchir à l'aménagement du territoire sur un plus grand bassin de vie (représentant 124 communes pour environ 86000 habitants), de faciliter la révision des PLUI et de contrer les ZAN. Les statuts ont été rédigés de manière que la communauté d'agglomération ne dispose pas de la majorité des voix.

Le Conseil municipal, après avoir échangé sur le sujet, émet un avis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions (Mme BAPTISTA et Mr PIGNY).

➤ Délibération convention ATDO avec ONF,

Le maire présente la convention pour l'assistance technique de l'ONF lors des ventes des grumes en bord de route qui permet de mieux valoriser les bois. Il s'agit de la rémunération du travail effectué par l'ONF. Jusqu'alors, la commune avait un devis de 4 € le m3 pour cette prestation. Plusieurs interrogations se posent notamment sur la durée de la convention, le tarif, la nécessité de signer, ...

Il est d'abord dans un premier temps proposé de reporter le point. Puis, après apport d'explications, le Conseil valide par 10 voix pour, la signature de la convention qui vient en remplacement de l'habituel devis et qui fixe notamment les conditions quant à la responsabilité de l'ONF et de la commune.

2) Le maire informe :

➤ Information dernière rencontre avec les architectes pour centre bourg,

Lors de la dernière réunion en visioconférence, les modifications demandées sur la réduction du local technique permettant l'agrandissement de la cuisine ont été apportées. Les architectes ne souhaitent pas revenir sur le théâtre de verdure « jouant » avec le terrain naturel.

Concernant les études de pollution, 2 secteurs sont à dépolluer à partir du moment où ils seront terrassés dont 1 sur 2 mètres de profondeur. Le coût de ces travaux s'élève à environ 38 000 €. Les élus s'interrogent sur la réglementation en matière de pollueur payeur. L'acte de vente sera contrôlé en ce sens.

Le Maire explique que dans l'enveloppe totale des travaux, 100 000 € sont budgétés pour les dépenses imprévues ce qui pourra couvrir une partie de cette somme de 38 000 € qui ne peut être subventionnée.

Par ailleurs, il informe les élus des échanges lors de la réunion avec le Président du Conseil Départemental afin d'obtenir un maximum de subvention sur le projet et indique qu'une rencontre avec le Sous-Préfet aura lieu prochainement.

Le Conseil valide les dernières informations. Le Maire précise que le projet est toujours soumis à l'obtention de subventions suffisantes afin de ne pas surendetter la commune.

➤ Avancement travaux d'enfouissement des réseaux,

Les travaux avancent à un bon rythme malgré les intempéries de ces dernières semaines. Les candélabres rue haute ont été changés de côté. Concernant la rue du Martinet, les travaux vont pouvoir débuter.

La commune a versé les avances au SIEDEC. Le solde sera versé à réception des travaux.

➤ Bureau de vote du 15 et 22 mars,

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars de 8h à 18h. Il est donc nécessaire d'organiser les bureaux de vote.

15/03/2026	
08h – 13h	Brigitte SAVIN, Nadia MARQUEZ, Fabien CHARLES
13h – 18h	Jean Louis MORLIER, Raphaël TEMPESTA, Jocelyne LOUIS

22/03/2026	
08h – 13h	Florent POULENARD, Eric PIGNY, Jean Louis MORLIER
13h – 18h	Susana BARATA, Brigitte SAVIN, Raphaël TEMPESTA

➤ Infos et Questions diverses

- Adhésion au SIEMR : 2 titulaires et 2 suppléants à désigner. Une réunion aura lieu dès le 2 mars 2026. Jean Louis MORLIER et Raphaël TEMPESTA désignés en tant que titulaires, Florent POULENARD et Susana BARATA désignés en tant que suppléants.

- Subventions : la commune a reçu la somme de 5 475 € pour la deuxième phase de démolition des bâtiments Racine.

Le maire a bataillé avec l'ONF et la Région concernant les travaux de plantation sur la parcelle en face du château d'eau et une aide de la Région d'un montant de 5552 € a été obtenue.

Le chemin naturel devenu impraticable entre les parcelles 33 et 34 sera refait. Le coût est évalué à 88 269.77 € et une subvention de 57 375.35 € a été octroyée à la commune.

- Participation des communes : le versement de Ranchot pour les travaux de l'Eglise n'est pas parvenu à ce jour. Pour les travaux de remplacement de la canalisation avec Plumont, celle-ci n'a pas souhaité participer, en revanche, comme la commune souhaitait réaliser ces travaux avant le transfert au SIEMR, ceux-ci ont été réalisés à la charge de Rans uniquement.

- budget eau : les résultats ne sont pas encore parvenus au niveau de la trésorerie. Cependant, il est déjà possible d'estimer les excédents à environ 76 000 € en fonctionnement et environ 14 000 € en investissement. Les montants précis seront validés lors du vote du compte financier unique.

- Prochaine réunion le 11 mars 2026.

Fin de séance à 23h.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



